



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Janvier 2016



© Ozan Köse / [Making-of](#), AFP

À Çanakkale, sur la côte turque de la mer Egée, le corps d'un bébé décédé lors du naufrage d'une embarcation entre la Turquie et la Grèce.

INSTITUT
FRANÇAIS
TUNISIE

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

 FAMI Fonds Asile,
Migration et Intégration
Union européenne


L'Europe se mobilise

Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration
de l'Union européenne – FAMI



Sommaire

– Développements politiques et juridiques nationaux

- L'immigration irrégulière en Algérie : des « invisibles » en situation précaire
- Création d'un Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination au Maroc
- Suède : les mineurs non accompagnés marocains raccompagnés
- Situation préoccupante pour les réfugiés syriens en Jordanie et au Liban

– Institutions européennes et internationales en Méditerranée

- Dans la lignée de son accord avec l'Union européenne, la Turquie prend des mesures particulières pour ses réfugiés
- Un nouveau plan européen pour renvoyer les réfugiés en Turquie
- Prise de fonction de Filippo Grandi au poste de Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés

– Migrants et réfugiés en Méditerranée

- État des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2016

Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Conférence de l'OIM « Expériences partagées entre la Tunisie et l'Europe sur la lutte contre la traite des personnes »
- Ciné Asile : projection débat autour du film Simshar
- Début des cours de français pour les enfants libyens de l'école de Mutuelleville



Développements politiques et juridiques nationaux

L'immigration irrégulière en Algérie : des « invisibles » en situation précaire

100 000 migrants subsahariens résideraient en Algérie en situation irrégulière, selon les associations (20 000 selon les autorités). L'Algérie est un pays de transit ou de destination pour un nombre croissant de migrants originaires du Cameroun, du Nigeria, du Mali ou de Côte d'Ivoire. Ils y trouvent plus facilement du travail qu'en Tunisie ou au Maroc et peuvent épargner plus facilement pour la suite du voyage. Dans le contexte d'instabilité géopolitique de la région, la durée moyenne de séjour des migrants est de trois ans. En vertu de l'accord de rapatriement signé en 2014 par l'Algérie et le Niger, nombre de migrants nigériens sont renvoyés dans leur pays tandis que ceux d'autres nationalités ne pouvant être éloignés encourent une peine de prison de deux mois.

Sans législation permettant de régulariser le séjour, ni législation sur l'asile, les migrants sont contraints à une clandestinité qui rend difficile la défense de leurs droits fondamentaux (discriminations, agressions, impossibilité de porter plainte, victime de traite...) et rend leurs conditions de vie précaires (interdiction de travailler officiellement et de se loger, difficultés d'accès aux soins ou d'accès à la scolarisation pour les enfants).

Le 18 décembre dernier, plusieurs associations et ONG, dont Médecins du Monde, la Ligue algérienne de Défense des droits de l'homme, ou les collectifs des migrants d'Oran et de Tamanrasset, ont lancé une plateforme « de réflexion et d'actions » sur la migration afin d'améliorer l'accès aux droits des migrants.

Pour aller plus loin :

- « Terminus Algérie », un projet photographique sur les migrants en Algérie

[Retour au sommaire](#)

Création d'un conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination au Maroc

Le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) se prépare à lancer un cadre de lutte contre toutes les formes de discrimination envers les migrants avec la création, début mars, d'un conseil réunissant tous les acteurs de la société civile. Prenant acte que la Maroc est devenu un pays de destination et d'installation pour un nombre important de migrants, principalement d'origine subsaharienne, ce Conseil mènera des actions diverses de plaidoyer auprès du gouvernement pour accompagner l'élaboration de nouvelles lois dans le domaine de la migration et garantir les droits des migrants résidant au Maroc.

[Retour au sommaire](#)



Suède : Les mineurs non accompagnés marocains rapatriés

Les mineurs isolés marocains présents irrégulièrement en Suède [seront désormais rapatriés](#) dans leur pays d'origine. Après avoir longtemps refusé cette perspective, le Maroc a fini par accepter le retour de ces enfants par la signature d'un accord bilatéral avec la Suède le 19 janvier. Le gouvernement suédois a annoncé la création d'un comité de travail pour identifier ces mineurs. Il s'engage également à soutenir les organisations de la société civile pour permettre une meilleure réinsertion des enfants au Maroc.

Chaque année, environ 400 mineurs isolés marocains [demandent](#) l'asile en Suède, mais le taux de reconnaissance de la protection internationale pour les ressortissants marocains n'est que de 4%. Les autorités suédoises estiment par ailleurs que trois mineurs marocains sur quatre qui entrent en Suède « disparaissent » et ne demandent pas l'asile. Ces jeunes tombent souvent dans la précarité et sont utilisés par des criminels plus âgés : « *nous avons vu des jeunes faire des cambriolages pour survivre. Ils vendent de la drogue et commettent des vols à la tire* » rapporte un officier de police. D'autres se prostituent pour survivre. Environ 200 enfants vivaient actuellement dans ces conditions à Stockholm.

[Retour au sommaire](#)

Situation préoccupante pour les réfugiés syriens en Jordanie et au Liban

Le durcissement des conditions d'accès à la Turquie [accélère](#) le passage des Syriens vers la Jordanie. Plus de 630 000 réfugiés syriens étaient enregistrés auprès du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au 19 janvier mais le gouvernement estime leur nombre total à 1,4 millions.

Face à l'afflux de réfugiés et pour des « raisons de sécurité », les autorités jordaniennes ont fortement restreint l'accès au territoire, laissant des milliers de personnes [bloquées](#) dans une zone désertique à la frontière. Seules quelques dizaines de réfugiés par jour sont [autorisées](#) à rejoindre le camp du HCR sur le sol jordanien. En janvier, plusieurs organisations humanitaires ont trouvé un accord avec la Jordanie pour pouvoir fournir des services sanitaires et médicaux.

Au Liban, le nombre de réfugiés syriens [a atteint](#) 1 835 840 en décembre 2015 selon le HCR, avec une arrivée de 200 000 réfugiés durant l'année 2015. Avec un nombre de réfugiés équivalent au quart de sa population, le Liban fait partie des dix pays du monde recevant le plus de réfugiés. Cet accueil [devient](#) difficilement tenable dans les conditions climatiques actuelles qui [aggravent](#) la crise humanitaire que connaît le pays.

[Retour au sommaire](#)



Institutions européennes et internationales en Méditerranée

Dans la lignée de son accord avec l'Union européenne, la Turquie prend des mesures particulières pour ses réfugiés

Restriction des visas et délivrance de permis de travail pour les réfugiés, la Turquie développe la stratégie qu'elle avait mise en place avec l'Union européenne cet automne.

Depuis le 8 janvier, les arrivées de Syriens par bateau ou avion en provenance de pays tiers [sont sujettes](#) à la délivrance de visa, mettant fin à un accord bilatéral de plusieurs années entre la Turquie et la Syrie. Ankara justifie cette mesure par sa volonté de limiter les flux de migrants en provenance de pays tiers dans un effort de limiter les départs pour l'Europe. Le gouvernement [affirme](#) maintenir sa politique de « porte ouverte » à la frontière dans une perspective humanitaire, mais Amnesty international [dénonce](#) l'expulsion de réfugiés détenus dans des camps de rétention vers la Syrie.

Par ailleurs, le gouvernement turc [a publié](#) le 15 janvier un décret dans lequel il prévoit de délivrer des permis de travail aux réfugiés ayant obtenu la protection temporaire depuis au moins six mois, le nombre de réfugiés au sein d'une entreprise ne devant cependant pas [excéder](#) 10% du total des employés. Cette mesure prend place dans un contexte où, malgré les 10% de chômage, certains secteurs font face à un déficit de main d'œuvre ; elle s'accompagne donc de formations obligatoires pour les réfugiés syriens. Ces formations, d'une durée de deux à quatre mois, concernent les Syriens n'ayant pas de compétences dans le champ médical ou académique. En effet, les professionnels de ces deux domaines [sont encouragés à travailler](#) auprès des autres réfugiés pour proposer un programme d'éducation syrien aux enfants, dont seulement un tiers est pour l'instant scolarisé.

Ce décret vise à lutter contre le travail au noir, en collaboration avec İŞKUR, l'agence turque pour l'emploi, et a pour ambition d'œuvrer pour une meilleure intégration des réfugiés au sein de la société. Comme [l'a rappelé](#) la ministre des Politiques sociales et familiales Ramazanoğlu, « *la solution est l'intégration* ». Cette mesure était très attendue par l'Union européenne qui y voit un moyen de [prévenir](#) les départs vers l'Europe.

La découverte par H&M et Next de deux enfants réfugiés syriens dans leurs ateliers délocalisés en Turquie [a mis en lumière](#) l'exploitation des réfugiés syriens au-delà de l'économie informelle.

La Turquie a accueilli entre 2,5 et 3 millions de Syriens depuis le début du conflit en 2011.

[Retour au sommaire](#)



Un nouveau plan européen pour renvoyer les réfugiés en Turquie

Les Pays-Bas, qui assurent la présidence tournante de l'Union européenne, [souhaitent](#) renvoyer immédiatement en Turquie les migrants débarquant sur les îles grecques, pour accueillir en échange 250 000 réfugiés installés en Turquie par an. Le plan, s'il est adopté, pourrait entrer en vigueur au printemps. Pour justifier légalement ces retours, il suffirait que la Turquie soit considérée comme un « pays tiers sûr », selon Diederik Samsom, le président du parti travailliste.

Amnesty International [a vivement réagi](#) à ce qu'elle considère comme une « *faillite morale* », soulignant que, s'il est effectivement mis en œuvre, ce plan violerait le droit international et européen. « *Selon le droit international, les personnes vulnérables fuyant les conflits et les persécutions ne peuvent pas se voir refuser l'accès à la protection internationale, et ont le droit d'avoir leurs demandes d'asile considérées* » rappelle le communiqué publié à la suite de cette annonce. Le principe de non-refoulement, qui interdit pour un pays de renvoyer un réfugié vers un État au sein duquel sa vie est menacée, est l'un des principes de base de la [Convention](#) de 1951 relative au statut des réfugiés.

[Retour au sommaire](#)

Prise de fonction de Filippo Grandi au poste de Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés

L'Italien Filippo Grandi, [nommé](#) mercredi 19 novembre Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés est entré en fonction le 1^{er} janvier pour un mandat de cinq ans. Il succède ainsi à Antonio Guterres. M. Grandi a longtemps travaillé pour le Haut Commissariat pour les réfugiés, notamment en tant que Chef de mission en Afghanistan et Chef de cabinet au Bureau du Haut Commissaire. Entre 2010 et 2014, il était Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Lors de son discours de prise de fonction le 1^{er} janvier, le nouveau Haut-Commissaire a [évoqué](#) un moment charnière dans l'histoire de l'Agence pour les réfugiés, qui fait plus que jamais face à de nombreux enjeux : « *Le HCR navigue dans des eaux extrêmement difficiles. La combinaison de conflits multiples, et des déplacements massifs qui en résultent (...) est très dangereuse. Des défis majeurs doivent être relevés, mais j'espère que, en travaillant avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires, nous ferons des progrès afin de garantir la protection internationale et d'améliorer les conditions de vie à des millions de réfugiés, déplacés internes et apatrides.* » Il souhaite tout particulièrement engager l'Union européenne à adopter une démarche « *coordonnée et cohérente* » concernant la question des « *personnes en quête de sécurité.* »

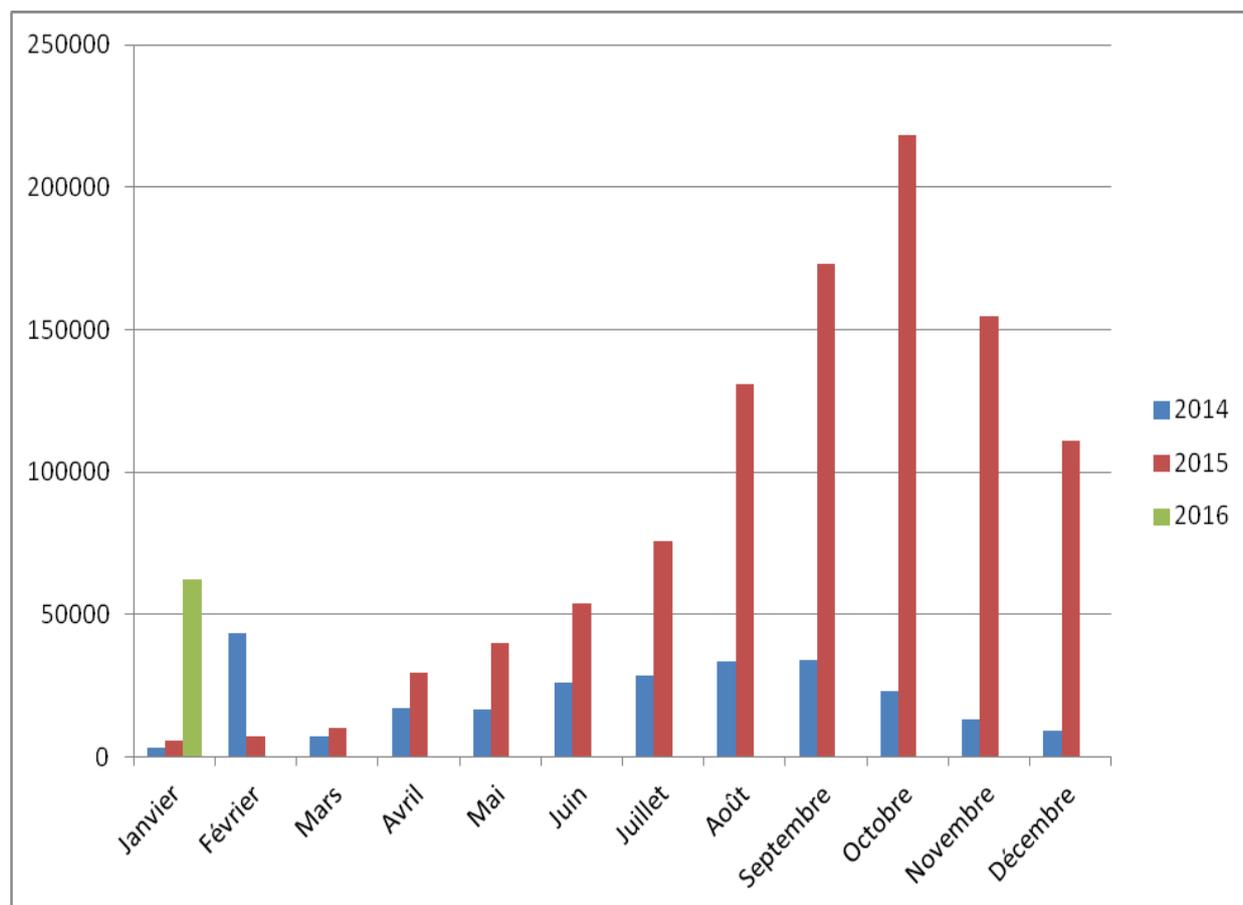
[Retour au sommaire](#)

Migrants et réfugiés en Méditerranée

Etat des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2016

La Méditerranée a vu arriver 62 397 personnes sur les côtes européennes au mois de janvier 2016, soit douze fois plus qu'en janvier 2015 (5500 personnes), selon les statistiques [mises à jour](#) quotidiennement par le Haut Commissariat aux réfugiés. 48% d'entre eux sont Syriens, 21% Afghans, et 9% Irakiens.

344 personnes ont déjà trouvé la mort, dont une [quarantaine de personnes](#) pour la seule journée du samedi 30 janvier, qui viennent s'ajouter aux 24 personnes ayant fait naufrage jeudi 28 janvier, parmi lesquelles de nombreux enfants.



[Retour au sommaire](#)

Actualités de la Maison du droit et des migrations

Conférence de l'OIM « Expériences partagées entre la Tunisie et l'Europe sur la lutte contre la traite des personnes »

La Maison du droit et des migrations [a participé](#) à une Conférence sur la lutte contre la traite des personnes organisée par le ministère de la Justice de la République Tunisienne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale pour les migrations le 20 et 21 janvier 2016 à Tunis.

Alors qu'un projet de loi sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes est actuellement en cours de discussion à l'Assemblée tunisienne, cette conférence, intitulée « Expériences partagées entre la Tunisie et l'Europe », visait à faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre la Tunisie et l'Europe, notamment en matière d'identification et d'assistance aux victimes de la traite et démantèlement des réseaux de trafiquants.

Inauguré par Monsieur Omar Mansour, ministre de la Justice et Madame Samira Merai Friaa, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, cet événement a réuni une centaine de participants, dont des responsables gouvernementaux et des institutions publiques, des parlementaires, des experts internationaux, des représentants de missions diplomatiques et d'organisations internationales, des réseaux professionnels, des médias ainsi que des organisations de la société civile, du secteur académique et du secteur privé. Un focus spécial a également été fait sur la problématique de la traite des enfants.



Ciné Asile : projection débat autour du film Simshar

L'atelier de projection-débat autour des questions de migrations et d'asile organisé chaque mois par la Maison du droit et des migrations, « CinéAsile », a repris le 28 janvier 2016. Pour la première séance de l'année, maintenue malgré le couvre-feu, la projection s'est délocalisée au Cinéma Amilcar.

Lors de cette séance gratuite et ouverte à tous, le film [Simshar](#), réalisé à Malte par Rebecca Cremona, a été présenté. La séance a été suivie d'un débat sur la problématique des naufragés en mer, puis d'un cocktail convivial avec les participants.



Début des cours de français pour les enfants libyens de l'école de Mutuelleville

L'Observatoire des médias, du développement et des droits de l'homme, association tunisienne œuvrant pour la protection et l'intégration des migrants libyens en Tunisie, a entamé l'organisation, dans le cadre d'un partenariat avec la Maison du Droit et des Migrations, de cours de français pour les enfants de l'école libyenne de Mutuelleville. [Animés](#) par des bénévoles et encadrés par l'Observatoire, ces cours [auront lieu](#) tous les samedis matins jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour un groupe de 60 bénéficiaires. Les enfants libyens expriment un grand besoin d'apprentissage du français, indispensable pour s'intégrer en Tunisie, dans la vie de tous les jours, dans les loisirs et surtout dans les écoles et formations tunisiennes, où le français occupe une grande place. Des activités de loisirs vont également être organisées tout au long de l'année, avec l'objectif de favoriser la rencontre entre les jeunes libyens et tunisiens et de lutter contre les préjugés et l'isolement. L'Association des artistes maghrébines va notamment organiser un atelier d'art thérapie pour les enfants de l'école, afin de leur permettre d'exprimer les souffrances liées à la guerre et à l'exil et de se divertir.



[Retour au sommaire](#)

Certains articles de cette « Veille » ont été initialement publiés dans les Veilles Europe bimensuelles de France terre d'asile.

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
